

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DDCT 49.** Subventions Fonds du Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement (29.400 €) à huit associations et un organisme.

**Mme Pauline VERON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à huit associations et un organisme domiciliés ou œuvrant dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement, en date du 12 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « CINECARO » (180384 / 2018\_07088), 29 rue des Gravilliers – 75003 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « POSTURES » (19272 / 2018\_07400), 21 rue Alexandre Dumas – 75011 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE » (21083 / 2018\_07612), 39 rue Broca – 75005 Paris. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention afférente.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « COMITE DES FETES DU 3<sup>e</sup> » (39322 / 2018\_07889), 2 rue Eugène Spuller – 75003 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.900 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « LES AMIS DU 3<sup>e</sup> CAFE » (102221 / 2018\_07646), 16 rue de Beauce – 75003 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'« ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'ECOLE DES QUATRE FILS (LA RUE'GOLOTTE) » (182062 / 2018\_07049), 5 rue Perrée – MDA – 75003 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « ATELIER D'URBANISME DES QUATRE ARRONDISSEMENTS CENTRE DE PARIS (AUCP) » (189518 / 2018\_07637), 5 rue Perrée – 75003 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « LES AMIS D'ODESSA » (190851 / 2018\_07560), 5 rue Sainte Anastase – 75003 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'organisme IME COUR DE VENISE (AUTISME 75 ILE DE FRANCE - SESAME-AUTISME) (16189 / 2018\_07824), 12, rue Saint Gilles 75003 Paris.

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (3<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**